

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2018

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 102

présenté par  
Mme Forteza

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« rédigée : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« aux dispositions de la présente loi et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles prévues par les textes législatifs et réglementaires, le droit de l'Union européenne et les engagements internationaux de la France. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.